

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	52 (1923)
<b>Heft:</b>	10
<b>Rubrik:</b>	Chronique scolaire

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE SCOLAIRE

*Ecole normale.* — Que d'événements dans le paisible monastère, où d'ordinaire il y en a si peu ! Au commencement de l'année scolaire, M. Oscar Regli, professeur de sciences dans les classes allemandes, demandait un congé d'un mois pour prolonger une cure aux bains de Wörishoffen (Bavière). Comme sa santé ne s'améliorait pas, il donna sa démission en novembre. Un jeune docteur de notre Université, M. Clément Hayoz, le remplaça jusqu'à la fin du trimestre ; mais il avait signé un engagement pour un établissement secondaire de Colombie (Amérique) ; il dut nous quitter à Noël. La Direction de l'Instruction publique fit alors appel à M. Othmar Büchi ; celui-ci prit place au milieu de nous dès janvier. Fils de M. Albert Büchi, qui enseigne l'histoire suisse à l'Université depuis le début de celle-ci, M. Othmar Büchi est né à Fribourg ; il y a fait ses études primaires et secondaires. Il a suivi les cours des sciences à l'Université de Fribourg d'abord, puis à Zurich, à Vienne, à Louvain. Un brillant examen de doctorat les a terminées, à Zurich, au printemps 1922. L'Ecole normale s'applaudit de posséder M. le Dr Büchi et souhaite le garder longtemps.

Le 8 février, l'accident qu'on sait interrompait la longue et féconde carrière de M. Cathomen. Avec lui disparaissait le dernier des professeurs qui avaient participé aux commencements de la section allemande. M. Pierre Aeby, instituteur à St-Antoine, vint le remplacer à titre provisoire à la fin de mars ; il s'acquitta de sa tâche avec une si belle ardeur que les résultats fâcheux des quelques semaines d'attente furent bientôt réparés.

Noterons-nous encore les ravages de la maladie parmi les élèves, parmi les professeurs ? Ils sont rares ceux d'entre les normaliens qui n'ont pas dû passer quelques jours misérables à l'infirmérie ! L'un de nos candidats au brevet vient à peine de quitter l'Hôpital cantonal ; il a dû remettre son examen à l'année prochaine.

Nous croyions en avoir fini avec les grippes et les pneumonies ; nous étions à la joie, quand nous offrions nos vœux de bienvenue et de bonheur au nouveau ménage qui s'installait, fin avril, dans la pittoresque « hôtellerie » de St-Loup. Nous nous trompions. M. le Directeur, dont la santé était restée chancelante pendant tout l'hiver, tomba décidément malade. Il s'obstina quand même à remplir sa tâche, à donner ses leçons ; mais, persuadé que la fatigue profonde qu'il ressentait ne lui permettait plus de se vouer à ses fonctions avec l'entier don de soi-même qu'il jugeait être de son devoir, il demanda à en être relevé. Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 9 juin, accepta sa démission pour le 30 septembre prochain, avec des remerciements particuliers pour les excellents services rendus pendant les cinq ans

où M. l'abbé Dessibourg fut Aumônier de l'Ecole normale et les vingt-huit ans où il en fut le Directeur. Nos vœux et notre souvenir reconnaissant l'accompagneront dans sa retraite, qui ne restera point inactive, nous en sommes certains.

Les trop nombreuses maladies de la fin du deuxième trimestre ont fait remettre à plus tard la traditionnelle visite de la Commission cantonale des Etudes. Le 13 juin, les membres de cette Commission, M. le Conseiller d'Etat Python à leur tête, vinrent honorer l'Ecole de leur présence ; ils assistèrent aux leçons de l'après-midi dans les diverses classes françaises et allemandes.

Au milieu de l'après-midi du 18 juin, la cloche sonne ; les classes s'interrompent ; les élèves catholiques se rendent à la salle d'études. Le P. Mateo Crawley s'est arrêté chez nous, en rentrant de Bulle à Fribourg. Il nous parle du sujet auquel il a voué sa vie : le culte du Sacré-Cœur. Tous écoutent avec émotion ce qu'il dit de fort, de chaud, sur la noblesse, la fécondité, de notre carrière, si nous savons en remplir les obligations : former des âmes et des consciences, mais d'après et par l'unique Sauveur, l'unique Législateur, la Vérité, la Vie : le Christ Jésus. Affirmons donc Jésus dans notre enseignement, car le monde ne le connaît pas ; affirmons le Christ aimant les hommes, afin que ceux-ci le payent quelque peu de retour. Notre vocation fait de nous des apôtres ; mais nul ne donne que ce qu'il a ; pour donner le Christ-Rédempteur, emplissons d'abord notre cœur de son Amour ; allons le chercher où il est, où il nous attend : l'Eucharistie.

Lorsque ces lignes paraîtront, neuf candidats de langue française et trois de langue allemande seront à la veille de passer leurs examens. Bonne chance !

*La question de l'esperanto.* — D'une lettre adressée par M. Léon Bérard, ministre de l'instruction publique, à M. Ferdinand Buisson, président de la Ligue des Droits de l'homme, nous extrayons les passages suivants : « J'estime que l'enseignement de l'esperanto n'a pas sa place dans les établissements d'enseignement public, où non seulement l'étude du français doit être renforcée par tous les moyens utiles, mais où même celle des langues vivantes n'a pas encore acquis complètement la qualité nécessaire. Les horaires sont surchargés et si nous voulons que les élèves jouissent de loisirs indispensables à leur développement personnel, nous ne devons autoriser aucun cours supplémentaire dont la nécessité ne s'impose pas d'une façon manifeste. Au surplus, je persiste à penser que les efforts que tentent des esprits généreux pour instaurer une langue universelle se trouvent voués à un échec certain s'il ne s'agit simplement, pour eux, d'établir un code usuel de communication. Tous les linguistes ne s'accordent-ils pas sur le fait que les habitudes phonétiques respectives des peuples rendraient très vite incompréhensible cette langue internationale, en raison des altérations spontanées que chaque

race lui ferait subir ? Enfin, nul d'entre nous ne peut oublier qu'à l'étranger de nombreux propagandistes de l'espéranto tendent, avec persistance, à utiliser celui-ci comme une arme contre la civilisation latine. »

*Trop d'instituteurs.* — Sous ce titre, nous lisons dans le *Nouvelliste valaisan* le fragment suivant du compte rendu de la séance du Grand Conseil valaisan du 18 mai 1923 : « Il y a pléthora de personnel enseignant, telle est la constatation qui découle d'une déclaration de M. Burgener (Directeur de l'Instruction publique, à Sion). On peut tirer de ce fait diverses conclusions. L'une est de fermer l'écluse à l'afflux des candidats ; une autre, d'obliger les porteurs du diplôme d'enseignement à opter entre l'exercice de leur profession et les occupations accessoires portant préjudice à l'exercice de la première. »

Le Conseil d'Etat du Valais, saisi par le chef du département de l'Instruction publique du fait qu'il y a, dans le canton du Valais, une surabondance d'instituteurs et d'institutrices, a décidé de limiter à huit le nombre des élèves de la première division allemande de l'Ecole normale. En outre, vu la situation financière, les élèves des cours préparatoires à l'Ecole normale ne seront plus mis au bénéfice des subsides.

---

## Département de l'instruction publique

---

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité que doivent subir les aspirants et les aspirantes à l'enseignement primaire auront lieu dans l'ordre suivant :

Mardi 3 et mercredi 4 juillet : Epreuves écrites pour les candidats des deux sexes, à l'école secondaire des jeunes filles, Gambach ;

Vendredi 20 et samedi 21 juillet : Examens oraux pour les candidats des deux sexes ;

Lundi 23 juillet : Examens des candidates pour les branches ménagères, à l'école secondaire de Gambach, et des candidats pour quelques branches spéciales, à l'Ecole normale de Hauterive ;

Vendredi 20 juillet : Examen des candidates au brevet de maîtresse d'ouvrages, à l'école secondaire de Gambach.

L'horaire indiquera les locaux pour les examens oraux et déterminera l'ordre des branches pour chaque série et chaque sexe.

Les examens commenceront chaque jour à 7 h.  $\frac{1}{2}$  du matin.

Fribourg, le 29 mai 1923.

*Le Conseiller d'Etat, Directeur : Georges PYTHON.*

---